



Arcachon
expansion

TOURISME CONGRÈS ANIMATIONS CULTURE

DIRECTION GÉNÉRALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
D'ARCACHON EXPANSION**

JEUDI 19 JUIN 2008



ETAIENT PRESENTS :

M. CHANSAREL (1^{er} Vice-Président)

Mmes BIBONNE, BORDEDEBAT, DARRIGADE, DUBROCA, FITOU, MAUPILE,
MORA, VISTICOT.

MM CHASSAGNE, DEDIEU, DELHOMME, NOLIBE, SEGURA, THE, VALLEAU.

A titre consultatif :

M. VIVIEN Directeur Général d'Arcachon Expansion,
Mlle FORESTIER Directrice Adjointe Congrès,
Mme FAGET Directrice Adjointe Animation.

ETAIENT EXCUSES :

M. FOULON Président d'Arcachon Expansion,
M. LUMMEAUX (3^{ème} Vice-Président),
M. PUJOL (2nd Vice-Président).

MM LASSORT, THEBAUT, PROTAT, VIELFAURE

A titre consultatif :

M. MASSONNET, Directeur Général des Services Mairie,
M. DISSAUX Directeur Adjoint Culture.

Délibération N°16 : Renouvellement du Classement de l'Office de Tourisme

M. CHANSAREL informe que le classement de l'Office de Tourisme d'Arcachon étant arrivé à échéance nous devons procéder au renouvellement de son classement pour une période de 5 ans en Office de Tourisme 3 étoiles.

En prévision de la prochaine réunion de la Commission départementale de l'action touristique et conformément aux textes qui régissent le classement des Offices de Tourisme (Décret n°98-1161 du 16 décembre 1998 , arrêté du 12 janvier 1999),

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 11 avril 2008,

Cette délibération n'appelant aucune observation, **M. CHANSAREL** propose au Conseil d'Administration, de bien vouloir adopter le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme en 3 étoiles.

Le Conseil d'Administration adopte à l'unanimité la délibération N°16 concernant le renouvellement du classement de l'Office de Tourisme.



Pour extrait certifié conforme
Arcachon, le 19 juin 2008

Alain VIVIEN
Secrétaire de séance

Jean-Paul CHANSAREL
1er Vice-Président de la Régie
Arcachon Expansion



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA GIRONDE

DIRECTION DE
L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

**CLASSEMENT DE L'OFFICE DE TOURISME
DE ARCACHON EN CATEGORIE OFFICE DE TOURISME 3***

Bureau de la Police
Générale et de la
Réglementation

LE PRÉFET DE LA RÉGION AQUITAINE,
PRÉFET DE LA GIRONDE
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR

VU le Code du Tourisme,

VU la loi n° 92-1341 du 23 décembre 1992 portant répartition des compétences dans le domaine du tourisme,

VU le décret n° 97-503 du 21 mai 1997 portant mesures de simplifications administratives,

VU le décret interministériel n° 98-149 du 3 mars 1998 relatif à la commission départementale de l'action touristique à l'exception des articles dorénavant codifiés,

VU le décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 relatif au classement des offices de tourisme touristique à l'exception des articles dorénavant codifiés, et l'arrêté du 12 janvier 1999 fixant les normes de classement des offices de tourisme,

VU l'avis de la Commission départementale de l'action touristique du 06/11/08

SUR PROPOSITION du Secrétaire général de la préfecture de la Gironde ;

ARRÊTE

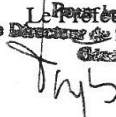
ARTICLE PREMIER - L'office de tourisme d' ARCACHON sis Esplanade Georges Pompidou 33310 ARCACHON est classé en catégorie Office de Tourisme 3* .

Ce classement est prononcé pour 5 ans conformément à l'article 8 du décret n° 98-1161 du 16 décembre 1998 relatif au classement des offices de tourisme.

ARTICLE 2 - Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Gironde, M. le Sous Préfet d'ARCACHON, le Maire de ARCACHON, le Directeur Départemental de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes et toutes autorités de contrôle sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Gironde.

Fait à Bordeaux, le 21 NOV. 2008

Le Préfet
Le Directeur de l'Administration
Générale


Christian VERGÈS

DEPARTEMENT
DE
LA GIRONDE

ARRONDISSEMENT
D'ARCACHON

CANTON D'ARCACHON

05-2009

2.1/

Mairie Arcachon

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

VILLE D'ARCACHON
Vu l'Article L.2131-1 du Code des Collectivités Territoriales
- Monsieur le Premier Adjoint par délégation de Monsieur le Maire certifie le caractère exécutoire du présent acte
- reçu en Préfecture le : 30/01/2009
- affiché ou notifié le : 04/02/2009
Signature

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

du lundi 26 janvier 2009 à 16 H 00

L'an deux mille neuf, le vingt-six janvier à 16 heures, le Conseil Municipal d'ARCACHON, régulièrement convoqué le dix-neuf janvier, s'est réuni à Arcachon, Salle du « tir au vol », sous la présidence de Monsieur FOULON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Mmes et MM. les Adjoints : PHILIPPON, LUMMEAUX, MAUPILE, CHANSAREL, ANTOUN, HERSZFELD, PHELIPPOT, BORDEDEBAT
Mmes et MM. les Conseillers Municipaux : FOUILHAC, COEURET, DEPARDIEU, DUBROCA, VISTICOT, BOYRIE, COURBIN, CAUSSARIEU, FITOU, DARRIGADE, MORA, CASSOT, BEUNARD, THEBAUD, LAFAY, PRESSARD, LANDAIS, FAURE-LALANDE, GRANET, SOULAS, LARENAUDIE.

ONT DONNÉ POUVOIR : Conformément à l'Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. PEYROUX..... à M. LUMMEAUX
M. LEFEBVRE..... à M. CHANSAREL
M. THE..... à M. THEBAUD

Monsieur Vincent LANDAIS est nommé secrétaire de la présente séance, et Monsieur Didier PRESSARD secrétaire adjoint.



DEPOT D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE DENOMINATION D'ARCACHON EN « COMMUNE TOURISTIQUE »

Mes Chers Collègues,

Le décret n° 2008-884 du 2 septembre 2008 relatif aux communes touristiques et aux stations classées de tourisme a modifié le code de tourisme et notamment son article R. 133-32 qui dispose désormais que peuvent être dénommées « communes touristiques » les communes qui répondent aux critères suivants :

- Disposer d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire faisant l'objet de la demande de dénomination (c'est le cas d'Arcachon) ;
- Organiser, en période touristique, des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés, notamment dans le domaine culturel, artistique, gastronomique ou sportif (le programme des animations de la saison touristique annexé au présent rapport montre l'engagement de la Ville d'Arcachon en ce domaine) ;
- Enfin, disposer d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population municipale de la commune telle que définie à l'article R. 2151-1 du code général des collectivités territoriales est supérieur ou égal à un pourcentage fixé à l'article R. 133-33 du code de tourisme : celui-ci va de 4,5% pour une commune de plus de 10.000 habitants permanents à 15% pour les communes inférieure en terme de population (pour Arcachon, ce pourcentage d'hébergement est actuellement de 485%).

L'intérêt de la dénomination en commune touristique réside essentiellement dans le fait que cette dénomination est obligatoire pour prétendre au classement en station de tourisme. Seules les communes touristiques pourront en effet être classées « station touristique ».

Concrètement, les avantages liés à la dénomination de station de tourisme sont notamment les suivants :

- Possibilité d'implanter un casino,
- Perception d'une taxe additionnelle aux droits d'enregistrement, obligatoire pour les stations de moins de 5 000 habitants au taux de 1,20 % ,
- Possibilité d'un surclassement démographique de la commune.

Il est prévu par le code de tourisme (article R. 133-34) que la délibération sollicitant la dénomination de commune touristique, accompagnée du dossier de demande, est adressée par le maire au préfet par voie électronique ou, à défaut, par voie postale. Lorsque le dossier est incomplet, le préfet en avise le demandeur dans le délai de deux mois en lui précisant les pièces manquantes.

La dénomination de commune touristique est ensuite prise par arrêté préfectoral pour une durée de cinq ans. Le rejet de la demande doit faire l'objet d'une décision motivée du préfet de

département qui la notifie au maire. Le silence du préfet vaut rejet au-delà de l'expiration du délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet par le préfet (article R.133-35 du code de tourisme).

Et après en avoir délibéré :

Le Conseil Municipal à l'UNANIMITE

- **APPROUVE** le principe du dépôt d'une demande de dénomination de « commune touristique » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures nécessaires pour la mise en œuvre de cette décision.



Et ont signé les Membres présents
Pour extrait certifié conforme
ARCACHON, le 27 JANVIER 2009

Daniel PHILIPPON
Premier Adjoint



P.J. : dossier de demande de classement

DOSSIER DE DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE

DEMANDE DE DENOMINATION DE COMMUNE TOURISTIQUE					
Département : 33					
Commune : ARCACHON				N° INSEE : 33009	
Lorsque la commune est membre d'un établissement public de coopération intercommunale, préciser le nom de ce dernier :					
Communes membres de l'établissement public de coopération communale mentionné ci-dessus :					
Délibération du conseil municipal du : 26 janvier 2009					
Office de tourisme communal ou intercommunal classé par arrêté préfectoral du : 21 novembre 2008					
CAPACITES D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Natures	Nombres		Coefficients de pondération		Totaux
Chambres en hôtellerie classée et non classée	768	X	2	=	1 536
Lits en résidence de tourisme classée répondant à des critères déterminés par décret	534	X	1	=	534
Logements meublés classés et non classés	871	X	4	=	3 484
Emplacements en terrain de camping	250	X	3	=	750
Lits en village de vacances et maison familiale de vacances	360	X	1	=	360
Résidences secondaires	8 681	X	5	=	43 435
Chambre d'hôtes	18	X	2	=	36
Anneaux de plaisance	2 600	X	4	=	10 400
CAPACITE GLOBALE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE (A) :					60 535
POURCENTAGE DE CAPACITE D'HEBERGEMENT DE LA POPULATION NON PERMANENTE					
Population municipale résultant du dernier recensement (B)					12 472
Pourcentage (A) / (B) X 100 =					485 %

LISTE DES ANIMATIONS EN PÉRIODES TOURISTIQUES

Liste des animations en périodes touristiques

AVRIL

→ 13/04 : Omelette Pascale

MAI

→ 16 et 17/05 : Lancement de Saison/ Plage aux Écrivains

Chaque année, Arcachon organise une journée pour lancer la saison touristique autour d'animations destinées au grand public et aux VIP, dont les temps forts sont habituellement : un buffet géant d'huître, un spectacle musical gratuit sur la plage, une animation sportive sur la plage avec la participation des VIP

La plage aux écrivains est un rendez-vous littéraire original, les pieds dans l'eau

→ 30 et 31/05 : Idée de Jardin

Dans le cadre magique et paisible du parc Mauresque, avec vue sur le Bassin, Idée de jardin est le prétexte pour toutes les petites mains vertes de trouver une source d'inspiration pour son propre jardin et recueillir de précieux conseils de décorations florales dispensés par des professionnels

JUIN

→ 12 au 14/06 : Jumping des Sables

Un concours hippique d'envergure nationale qui réunit les meilleurs cavaliers français pendant trois jours. Le temps fort de cette manifestation se déroule sur la plage Pereire, l'unique Derby organisé sur une plage en Europe

→ 20 et 21/06 : Fête de la musique

JUILLET

→ 1 AU 5/07 : Les Tchanquetas et 18 heures à la voile

Plus de dix restaurants formant un village de fête installé sur la pelouse du parc Pereire, face au Bassin, la course des « 18h à la voile », des groupes musicaux, une atmosphère des plus festives pour lancer l'été en beauté : ambiance décontractée pour prendre l'apéritif, dîner et faire la fête avec une vue imprenable sur le Cap-Ferret

→ Arcachon en scène (grands concerts de l'été) : dates à venir

Chaque été, Arcachon crée l'évènement musical en produisant ou co-produisant trois ou quatre grands spectacles de variété nationale et internationale comme Vanessa Paradis, Noah, Pascal Obispo, Florent Pagny, Mika, Joe Cocker, mais aussi des spectacles d'humour avec Nicolas Canteloup, Gad Elmaleh et Laurent Géra

→ 13/07 : Fête du port et sardinade

→ 14/07 : feu d'artifice et bal

→ Tous les mercredis soirs « Arcamôme » spectacles pour enfants au parc Mauresque – gratuit

→ Concerts gratuits les jeudis et vendredis soirs place Thiers

→ tous les lundis et jeudis soirs : marché nocturne rue Jéhénne et rue de Lattre de Tassigny

→ 4 soirs par semaine : promenade des arts sur le front de mer et au Moulleau

→ 1 Tournée de l'été sportive ou musicale (date et tournée à venir)

Exemple en 2008 : Girondins Tour et Orangina Wake-Jam

AOUT

→ Arcachon en Scène (grands concerts de l'été) : dates à venir

→ 14 et 15/08 : Fêtes de la Mer

Une messe en plein air, la bénédiction et le défilé des bateaux pavoisés, les régates traditionnelles, le pique-nique géant dans une ambiance musicale. Ces journées sont clôturées par un magnifique feu d'artifice et un grand bal en plein air

→ 15/08 : Fête du port et sardinade

→ Tous les mercredis soirs : « Arcamôme » spectacles pour enfants au parc Mauresque – gratuit

→ Concerts gratuits les jeudis et vendredis soirs place Thiers

→ tous les lundis et jeudis soirs : marché nocturne rue Jéhénne et rue de Lattre de Tassigny

→ 4 soirs par semaine : promenade des arts sur le front de mer et au Moulleau

→ 1 Tournée de l'été sportive ou musicale (date et tournée à venir)

Exemple en 2008 : Girondins Tour et Orangina Wake-Jam

→ 18 au 28/08 : Les rencontres musicale au Théâtre de l'Olympia

→ Jazz and Wine : date à venir

Réunir autour d'un lieu magique surplombant le Bassin, Le Tir au Vol, les amateurs de jazz et de vin

Liste des animations en périodes touristiques (suite)

SEPTEMBRE

→ 22 AU 27/09 : Cadences

Festival de danse sur le sable. Pendant 6 jours, la danse choisit comme écrin le bord de mer. La ville devient la scène privilégiée de nombreux spectacles très éclectiques et permet à un public des plus variés d'assister à des représentations où se mêlent art et esthétisme

→19 et 20/09 : Journées Européenne du Patrimoine

Cette manifestation nationale permet à tous de connaître l'histoire de notre célèbre station balnéaire. Ce week-end est donc consacré à la visite des trésors de la ville d'Arcachon. Visites guidées pédestres, des balades en calèche ou en petit train touristique, des expositions de photos et documents anciens présentés par les associations historiques et patrimoniales locales, des peintres locaux qui exposent leurs toiles inspirées par l'architecture d'Arcachon et ses grands monuments, des écrivains locaux qui signent leurs ouvrages écrits sur le Bassin, des concerts...

Fait à le,

Le maire,

Août



Les Fêtes de la Mer

Chaque jour de l'année, les Arcachonnais se félicitent du cadre de vie qu'ils ont choisi. Le 15 août, ils remercient le ciel de leur avoir donné en organisant les **Fêtes de la Mer**. Ce rendez-vous traditionnel fait partie du patrimoine de la ville et constitue une tradition séculaire qui remonte à la création d'Arcachon et dont **le renouveau connaît un grand succès**.



Quoi

Une messe en plein air, la bénédiction et le défilé des bateaux pavoisés, les régates de voiles traditionnelles, le pique-nique géant dans une ambiance musicale. Ces journées sont clôturées par un magnifique feu d'artifice et un grand bal en plein air.



Quand

Autour du 15 août, en plein cœur de la saison estivale.

Où

Sur le Front de Mer d'Arcachon, face au Bassin et aux Cabanes Tchanquées.

Pour qui

Qu'ils soient bordelais, parisiens ou étrangers, beaucoup de touristes viennent admirer cette manifestation haute en couleurs. Cette fête traditionnelle attire également une très grande partie de la population du Bassin d'Arcachon qui vient rendre hommage à la mer et aux marins.



Avec vous

Étudions ensemble **votre participation** aux Fêtes de la Mer.

Les Fêtes de la Mer c'est :

> Plus de

20 000

personnes
dans la journée et

50 000

lors du feu
d'artifice

300

bateaux

> **2 jours de fête**

où Arcachon remet au goût du jour les traditions d'antan

→ **Contact :**

Arcachon expansion – animations / événements

Esplanade Georges Pompidou – 33120 Arcachon – Fax. 05 57 52 97 77

Ségolène Faget – Tél. 05 57 52 97 74 – s.faget@arcachon.com

 **Arcachon expansion**
TOURISME CONGRÈS ANIMATIONS

Juillet



Les Tchanquetas

Tout le charme de ces quelques soirées de fête au bord du Bassin est le fruit d'une alchimie réussie entre un cadre incomparable, le début de l'été et une clientèle qui a le goût des belles choses et de la fête. Les Tchanquetas offrent tous les ingrédients pour une communication réussie.

Quoi

Plus de dix restaurants formant un village de fête installé sur la pelouse du Parc Péreire, la course des « 18h à la Voile », des groupes musicaux, une atmosphère des plus festives pour lancer l'été en beauté : ambiance décontractée pour prendre l'apéritif, diner et faire la fête avec une vue imprenable sur le Cap Ferret.

Quand

La première semaine du mois de juillet.

Où

Sur la promenade du Parc Péreire, face au Bassin pour une vue imprenable offerte nulle part ailleurs.

Pour qui

→ **Les visiteurs**

Les Arcachonnais, les habitants du Moulleau, du Pyla, leurs amis viennent tous pour se retrouver autour d'un verre et de quelques tapas. S'y mêlent les touristes friands de l'esprit festif de cette manifestation.

→ **Les restaurateurs**

Dix restaurants aux spécialités diverses pour le plaisir de tous : fruits de mer, tapas, couscous, produits basques...

→ **Antériorité**

1^{ère} édition en 2002 / 2^{ème} édition en 2003 / 3^{ème} édition en 2004



Avec vous

Étudions ensemble **votre participation aux Tchanquetas.**

Les Tchanquetas,
c'est :

- > Plus de **20 000** visiteurs sur 5 jours
- > Plus de **10** restaurateurs
- > **1** vue et un emplacement exceptionnels
- > Des **soirées** incomparables

→ **Contact :**

Arcachon expansion – animations / événements
Esplanade Georges Pompidou – 33120 Arcachon – Fax. 05 57 52 97 77
Ségolène Faget – Tél. 05 57 52 97 74 – s.faget@arcachon.com

Avril / Mai



Lancement de saison

Pour inaugurer la saison estivale, **Arcachon crée l'événement avec une manifestation haute en couleurs**, qui diffère chaque année. A cette occasion, c'est en général le Front de Mer qui prend des allures de fête et se transforme en allée... noire de monde.

Le 3 mai 2003, « Tous à l'eau » avait réuni des vedettes comme Pierre Palmade, Pascal Obispo, Mireille Darc, Natasha Saint-Pier et bien d'autres autour d'une dégustation géante d'huîtres suivie d'un match de foot entre les VIP et les anciens joueurs des Girondins de Bordeaux puis d'un concert d'Obispo sur l'eau. En 2004, c'était l'inauguration de la nouvelle Jetée Thiers qui était à l'honneur avec un superbe concert de Michel Jonasz... De bons présages pour les années à suivre !

Quoi

Chaque année, Arcachon organise une journée pour lancer la saison touristique autour d'animations destinées au grand public et aux VIP, dont les temps forts sont habituellement :

- Un buffet géant d'huîtres
- Un spectacle musical gratuit
- Une animation sportive sur la plage avec la participation des VIP
- Une compétition de golf ouverte aux VIP et aux chefs d'entreprise
- Une soirée de prestige à vocation caritative

Quand

Date variable entre avril et mai selon l'événement.

Où

En général, sur le Front de Mer d'Arcachon, face au Bassin.

Pour qui

- **Le public**
Tous les habitants du Bassin mais également ceux de la région Bordelaise
- **Les Médias**
La presse et les télévisions nationales se déplacent pour l'événement



Avec vous

Étudions ensemble **votre participation**
au **Lancement** de **saison**.

Lancement de saison c'est :

> Plus de

20 000
personnes

> La présence
de **nombreuses**
personnalités
médiatiques

> **1 événement**
nouveau
chaque année

> 1 événement
fortement
médiatisé

→ **Contact :**

Arcachon expansion – animations / événements
Esplanade Georges Pompidou – 33120 Arcachon – Fax. 05 57 52 97 77
Ségolène Faget – Tél. 05 57 52 97 74 – s.faget@arcachon.com

Pour transmission de,

Alain VIVIEN - Directeur Général d'Arcachon Expansion

A l'attention de :

Mairie :

Monsieur Stéphane MASSONNET, Directeur Général des Services

Copies :

Madame Laure CARAGUEL.

Réf :12/2009

Monsieur le Directeur Général des Services,

Comme vous le savez, la Ville d'Arcachon à déposer un dossier de classement en commune touristique auprès de la Sous-Préfecture.

Le Préfet dispose alors d'un délai de deux mois pour prendre sa décision.

Si la décision est favorable, le Préfet prend un arrêté pour 5 ans de dénomination en commune Touristique. L'arrêté prononçant la dénomination pourra intervenir qu'à compter du 03/03/2009 date d'entrée en vigueur de la réforme.

Cette dénomination n'est qu'une étape attestant de l'émergence d'une destination touristique. Le stade supérieur est celui de l'excellence touristique concrétisée par le classement en station touristique.

Arcachon classé en 1914 perdra son classement le 01/01/2010. Le délai d'obtention du classement en station classée de Tourisme étant long et le dossier lourd, il conviendrait de provoquer dans les plus brefs délais une réunion de coordination entre les différents services relevant des missions suivantes :

Disposer d'un document d'urbanisme et d'un plan de zonage d'assainissement collectif et non collectif et s'engager à mettre en œuvre des actions en matière d'environnement, d'embellissement du cadre de vie, de conservation des sites et monuments, d'hygiène publique, d'assainissement et de traitement des déchets.

Faciliter l'accès à la commune et à la circulation intérieure de celle-ci pour tous publics par l'amélioration des infrastructures et de l'offre de transport, assurer l'entretien et la sécurité des équipements, la mise en place d'une signalisation appropriée de l'office de tourisme et des principaux lieux d'intérêt touristique.

Vous trouverez ci-joint l'Article R 133-37 listant les actions de nature à assurer la fréquentation plurisaisonnière et à mettre en valeur des ressources dans les conditions mentionnées à l'article L .133-13.

Restant à votre entière disposition,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général des Services, mes respectueuses salutations.

Arcachon, le 2 mars 2009

Alain VIVIEN
Directeur Général